

## Mouvement citoyen pour le recrutement de liquidateurs volontaires en vue du prochain accident nucléaire



COOPÉRATIVE

800.000 liquidateurs ont été nécessaires à la résolution (provisoire) de l'accident nucléaire de Tchernobyl. Pour l'accident nucléaire de Fukushima et ses conséquences ni la société TEPCO, ni les autorités japonaises ne parviennent à trouver un nombre d'ouvriers suffisant pour travailler sur le site de l'accident et répondre à l'urgence des problèmes. Alors, soyons prêt!

Quand un accident nucléaire grave se produira en Europe, où 187 réacteurs nucléaires sont en service dans 18 pays, les responsables auront besoin de personnel pour aller nettoyer les dégâts, mais comme le coût est évalué à 5.800 milliards d'euros (travaux de l'économiste de l'IRSN Patrick Momal), ils devront, faute d'argent, faire appel à des volontaires bénévoles!

Nous, membres fondateurs du mouvement M.C.R.L.V.P.A.N., soucieux d'alléger la difficile tâche de notre gouvernement et de l'Union Européenne le jour de cet accident, proposons de procéder sans attendre au recrutement de LIQUIDATEURS VOLONTAIRES pour intervenir sur les lieux de l'accident, éteindre le feu nucléaire et sauver les populations.

Citoyens, vous, qui bénéficiez depuis si longtemps de l'énergie nucléaire Vous, salariés du nucléaire compétents dans son fonctionnement, Prenez vos responsabilités, engagez vous à venir en aide à l'humanité Devenez liquidateur volontaire pour le prochain accident nucléaire!

## **Engagez-vous maintenant!**

Nous aurons besoin de VOUS plus tôt que vous ne l'imaginez. Le pays vous en sera éternellement reconnaissant. MERCI!

« Oui, je m'engage à être liquidateur volontaire pour intervenir sur les lieux d'un accident nucléaire. » :

NOM et prénom (H/F) Âge/profession	Adresse post	ale ou électronique où vous joint(e) le plus facilement :	pourrez être	N° de téléphone où les autorités peuvent vous joindre en urgence (jour/nuit) :
Signature obligatoire				

En cas d'urgence nucléaire, la liste des engagés liquidateurs volontaires sera transmise aux services intéressés :

- les préfets (qui déclencheront le plan PPI Plan particulier d'intervention) ;
- les exploitants de centrales ; l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) ;
- la direction de la sécurité civile au sein du Ministère de l'intérieur ;
- le comité interministériel aux crises nucléaires ou radiologiques (CICNR) ;
- les ministères de la défense, de l'environnement, de l'économie, des finances et de l'industrie, de la recherche, et de la santé ;
- l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, sous tutelle des 5 derniers ministères cités) ; ainsi que les ambassades des pays limitrophes du lieu de l'accident.